
AVIS

16 octobre 2023

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2024
DE LA RÉGION NORMANDIE**

Rapporteur général du budget : M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote : unanimité



Préambule

Les orientations budgétaires donnent lieu à un débat dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif. Cette étape de présentation et de mise en débat des grandes orientations générales s'opère dans un rapport de présentation décliné à travers six objectifs stratégiques :

- Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Ce rapport d'orientations budgétaires constitue le troisième du mandat régional 2021-2028. Il intervient dans un contexte marqué par un degré d'incertitude aussi élevé qu'en 2023 : crise géopolitique, hausse des prix de l'énergie, difficultés d'approvisionnement, forte remontée des taux d'intérêt.

Contexte économique

❖ Contexte mondial

Selon l'ensemble des économistes, la croissance mondiale ralentirait à 3 % pour 2023 et 2024 après une année 2022 à 3,5 % et une année 2021 à 6,3 %. Les prévisions pour 2023-2024 demeurent donc bien en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %. Les perspectives d'amélioration de la croissance, projetées en début d'année à la faveur d'un ralentissement de l'inflation, ne se confirmant donc pas. En effet, la hausse des prix a persisté et les banques centrales ont mené des politiques de resserrement monétaire. Ces banques centrales ont augmenté très rapidement les principaux taux d'intérêt directeurs afin de lutter contre l'inflation. Les pays avancés¹ connaîtraient en 2024 « une croissance hésitante »², à 1,4 %, à l'instar de celle constatée en 2023 (1,5 %), en comparaison avec la croissance de 2022 (2,7 %).

❖ Contexte français

Le taux de croissance pour la France est annoncé à 1,4 % par l'État, 1,2 % par l'Union européenne et 0,9 % par la Banque de France. La croissance de 6,8 % en 2021 se confirme comme un rebond ponctuel. La faible croissance économique française s'explique par la problématique énergétique, par les conflits extérieurs armés, et par le comportement de consommation des ménages, en lien avec l'inflation et la remontée des taux d'intérêt. La banque centrale européenne annonce un taux de 4,5 %, un record absolu après le dernier taux le plus élevé de 3,75 % en 2000. Cela pénalisera le développement économique, avec le recul de nouveaux prêts et la contraction de l'investissement. Les crédits pour le secteur de l'immobilier et du bâtiment ont chuté de - 68 % au premier semestre 2023. L'inflation s'élève à 2,6 %.

L'État prévoit un déficit de 4,4 % pour 2024, contre 4,9 % en 2023. La France ne respectera néanmoins toujours pas le critère des accords de Maastricht, qui prescrivent un déficit maximal de 3 %. La dette nationale s'élève à 3 000 milliards d'euros, soit 108,3 % du PIB³. Le ratio des dépenses s'élève à 53,5 %, soit le plus élevé de l'Union européenne. Le ratio des prélèvements obligatoires demeure aussi très élevé, à 44,4 %. La charge financière du budget de l'État augmente.

¹ Les pays « avancés » désignent, dans ce contexte économique, les États-Unis, les pays de la zone euro, le Japon et le Canada.

² Citation de la direction générale du Trésor dans *Trésor-Éco* de septembre 2023

³ PIB : Produit Intérieur Brut

❖ Contexte normand

Le taux de chômage en Normandie est tombé à 6,6 %, en deçà de la moyenne nationale. Le nombre de cessations d'entreprises augmente tandis que le nombre de créations diminue, mais de manière moindre qu'au niveau national. L'activité de l'industrie chimique diminue et, dans une moindre mesure, celle de fabrication du matériel de transport aussi. Les activités industrielles de l'agroalimentaire, des équipements électriques et électroniques et du bois, ainsi que les activités des services marchands se développent. La balance commerciale de la Normandie, à l'instar de la balance commerciale de la France, se dégrade, en raison de la hausse de coût de l'énergie.

L'État a annoncé souhaiter limiter l'augmentation des dépenses des collectivités territoriales en 2024 à + 2 %, soit un taux inférieur à celui de l'inflation. Il souhaite aussi créer un système d'auto-assurance afin de constituer des réserves financières « pour faire face en cas de coups durs », jusqu'à un montant équivalent à 0,5 % du budget. L'application de ces deux mesures ne permet quasiment aucune augmentation de budget pour les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le rapport d'orientations budgétaires est destiné à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2024 et à donner des informations concernant la situation financière de la collectivité en tenant compte des quatre indicateurs de cap que s'est donnés la Région Normandie pour le mandat 2021-2027 :

- Maitriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Dégager une épargne brute se situant en moyenne à 246M€ en base « budget primitif » ;
- Consacrer des dépenses d'investissement de 600 M€ en moyenne annuelle ;
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure ou égale à six ans maximums à l'horizon 2028.

Les principales ressources financières de la Région

Une amélioration des ressources financières des collectivités territoriales

Pour les collectivités territoriales, l'épargne brute annoncée pour 2024 est de 5,7 %. La capacité de désendettement tombera à 2,8 années, et 5,5 années pour les Régions. Les charges financières augmenteront en raison des frais de personnel. Les recettes de fonctionnement augmenteront de 4,7 %.

La situation financière de la Région Normandie

❖ Les recettes prévisionnelles pour 2024

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2024

En 2024, les recettes de fonctionnement s'élèveront à **1 549 M€**, soit une hausse de 1,6 % (24 M€) par rapport à 2023 (1 525 M€). Ces recettes de fonctionnement se répartiront de la façon suivante :

- 28,6 M€ de recettes en fiscalité directe, montant identique à celui des orientations budgétaires 2023

Depuis 2022, les recettes de fiscalité directe ne comprennent plus que les lfer⁴. La fiscalité directe représentera donc seulement 1,8 % des recettes de fonctionnement en 2024, contre 10 % en 2021 et 39 % en 2020.

- 1 270 M€ de recettes en fiscalité indirecte, stable avec + 3,9 % (+ 54 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2023

De façon corollaire, les recettes de fiscalité indirecte représentent désormais plus de 80 % des recettes de fonctionnement. Elles comprennent principalement :

- La TVA⁵ à hauteur de 846,9 M€, en hausse de 2 % (+ 15,7 M€) par rapport aux orientations budgétaires de 2023
 - La TICPE⁶ à hauteur de 237,7 M€
 - Le produit des cartes grises (certificats d'immatriculation) à hauteur de 122 M€. Ce produit est très supérieur à celui de 2023 (+40 M€ soit +49 %). La Région Normandie a décidé de contrer la tendance baissière que connaissait ce produit depuis plusieurs années (- 27% en cumul sur la période 2016-2023). Cette tendance baissière était due à l'évolution du parc de véhicules neufs : diminution du nombre de véhicules thermiques, taxés à 35 € par cheval-vapeur, et augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques, exemptés de taxe. **La Région Normandie a fait le choix d'augmenter la taxe de 35 à 46 € par cheval-vapeur (légèrement supérieur à la moyenne nationale de 44,90 €), et d'étendre son application des véhicules thermiques aux véhicules hybrides (tous systèmes confondus).** La Région justifie cette extension par le fait que, d'après des études officielles récentes, les émissions de CO₂ d'un véhicule hybride sont inférieures de seulement 12 % par rapport à celles d'un véhicule essence. Ce gain devient quasi-nul sur autoroute. Quant aux véhicules électriques, l'État maintient leur exonération complète.
 - Les ressources de la formation professionnelle à hauteur de 49,6 M€
 - La compensation de la taxe d'apprentissage à hauteur de 6,05 M€
- 167,8 M€ de recettes en dotations et compensations, en hausse de 8 % (+ 12,8 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2023

Le montant des dotations et compensations de l'État, variable d'ajustement de la loi de finances, s'élèvera à 135,7 M€ en 2024, soit une hausse de 21 % (23,7 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2023. Les recettes européennes sont estimées, quant à elles, à 32,1 M€, soit une diminution de 25 % (- 10,9 M€). Ces recettes relèvent des programmes opérationnels Feder⁷, FSE⁸, IEJ⁹ 2014-2020 et Feder, FSE+, FTJ 2021-2027.

- Autres recettes de fonctionnement

Le poste des produits du domaine, participations et autres produits de gestion courante s'élèvent à 91 M€, en baisse de 25 % (30 M€) par rapport aux orientations budgétaires 2023. Ce poste comprend les recettes du PRIC¹⁰ pour 42 M€, de la participation des familles à la restauration et à l'hébergement pour un peu plus de 10 M€, du SARE¹¹ pour 4 M€ et enfin des recettes de transport scolaire et interurbain pour 27 M€.

⁴ lfer : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux ferroviaires et de télécommunications

⁵ TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

⁶ TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

⁷ Feder : Fonds Européens de Développement Régional

⁸ FSE : Fonds Social Européen

⁹ IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes

¹⁰ PRIC : Pacte Régional d'Investissement et dans les Compétences (formation professionnelle)

¹¹ SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, recettes de 4 M€ perçues en 2024 au lieu de 2023

Concernant la fin du PRIC, la Région attend les modalités pour contractualiser un nouveau plan de financement avec l'État. Les produits financiers, reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles se montent quant à eux à 5,7 M€.

Le CESER observe que la TVA constitue la première ressource fiscale de la Région. Il constate que la Région Normandie utilise son seul levier d'autonomie fiscale en augmentant et en étendant la taxe sur les cartes grises (certificats d'immatriculation). La consommation des ménages est annoncée en berne pour 2024, ce qui devrait pénaliser les recettes de fonctionnement.

Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2024

La Région anticipe pour l'année 2024 des recettes d'investissement d'un montant de **310 M€**, en augmentation de 19 % (49 M€) par rapport à 2023. Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

- 33 M€ de Dres¹² et 25,4 M€ de FCTVA¹³
- 11,1 M€ de subvention de l'État pour l'investissement dans les CFA¹⁴
- 32,5 M€ de TICPE Grenelle
- 67,9 M€ au titre des recettes européennes (dont 39,5 M€ au titre du programme opérationnel Feder-FSE 2014-2020 et de React-EU¹⁵, et 28,4 M€ au titre du programme opérationnel Feder, FSE+, FTJ 2021-2027). Ces recettes sont en baisse car l'ancien programme se termine et le nouveau démarre.
- **61,3 M€ au titre du dernier acompte de la revente à la Région Grand Est de seize rames de TER 2N NG¹⁶**
- 33,5 M€ de remboursement d'avances remboursables accordées par la Région à des entreprises
- **35 M€ de remboursement par Brittany Ferries de l'avance d'octobre 2020 liée à la crise sanitaire de la Covid-19**
- 1 M€ de remboursement au titre des fonds de participation
- 8,4 M€ d'autres subventions ou avances sur marchés

Sans les deux recettes exceptionnelles de revente de rames de TER 2N NG et de remboursement par Brittany Ferries, les recettes d'investissement pour 2024 seraient inférieures à celles pour 2023, en raison d'un recul global de l'ensemble des recettes habituelles d'investissement.

¹² Dres : Dotation Régionale d'Équipement Scolaire

¹³ FCTVA : Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée

¹⁴ CFA : Centre de Formation d'Apprentis

¹⁵ React-EU : REcovery ASsistance for Cohesion and the Territories of Europe ; fonds Feder/FSE de relance post-Covis-19

¹⁶ TER 2N NG : Transport Express Régional 2 Niveaux Nouvelle Génération

Le recours prévisionnel à l'emprunt pour 2024

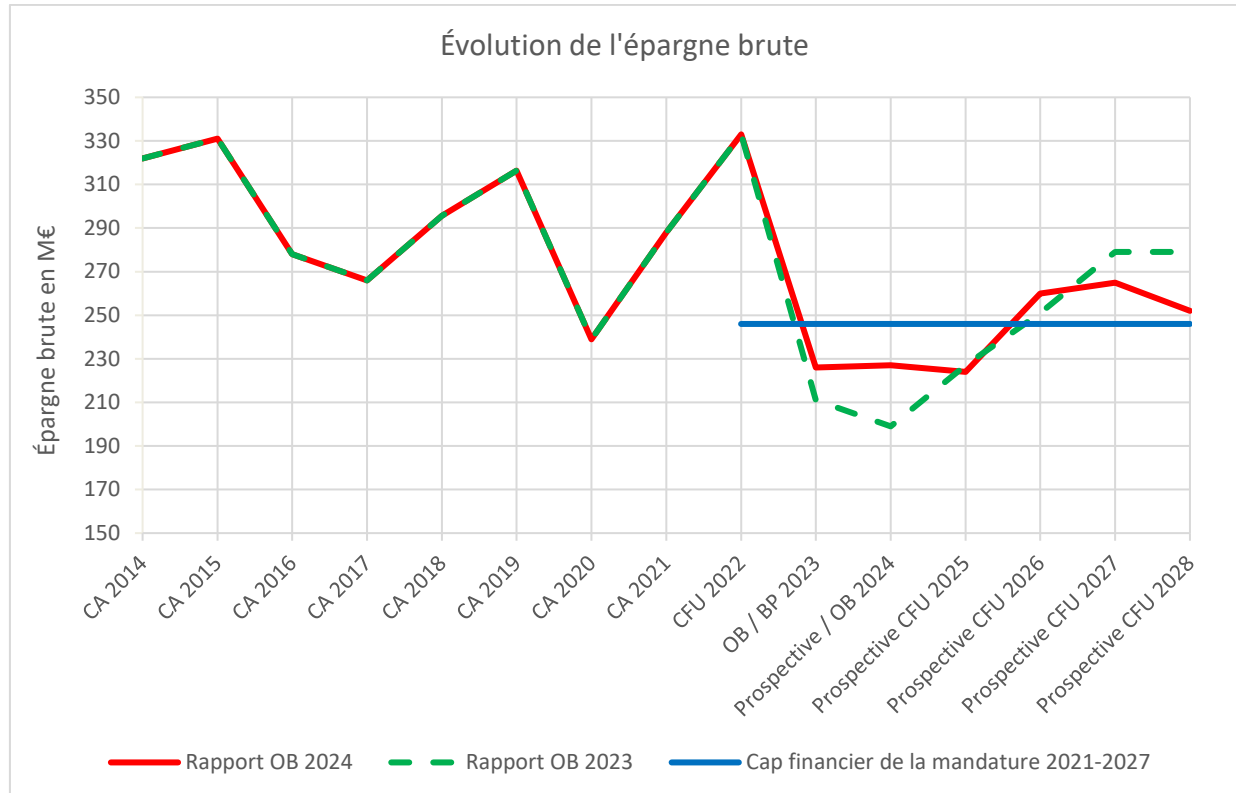
Compte tenu des ressources¹⁷ dont elle dispose et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne annuelle de 600 M€, la Région pourra être amenée à mobiliser jusqu'à **399 M€** de nouveaux emprunts en 2024, soit une très légère hausse de 2 % par rapport à 2023 (392 M€).

Dans ce contexte, le budget 2024 devrait s'élever à 2 258 M€ en opérations réelles, soit une hausse de 4 % par rapport à 2023, les ressources financières de la Région reposant principalement sur la fiscalité indirecte.

❖ La prospective financière sur la période 2024-2028

Dans son rapport d'orientations budgétaires 2024, la Région a actualisé sa prospective financière sur la période 2024-2028. Cette prospective repose sur des hypothèses très incertaines. Elle dépend des variations des prix de l'énergie, du niveau d'inflation, de l'instabilité géopolitique et de la croissance qui conditionne une grande partie des recettes du budget, dont la TVA.

Entre 2024 et 2028, les recettes de fonctionnement augmenteraient en moyenne de 0,57 % par an, en raison essentiellement de la hausse de la fiscalité indirecte. Les recettes d'investissement, quant à elles, diminueraient en moyenne de 9,69 % par an, pour les raisons relatives aux rames TER 2N NG et à Brittany Ferries citées plus haut.

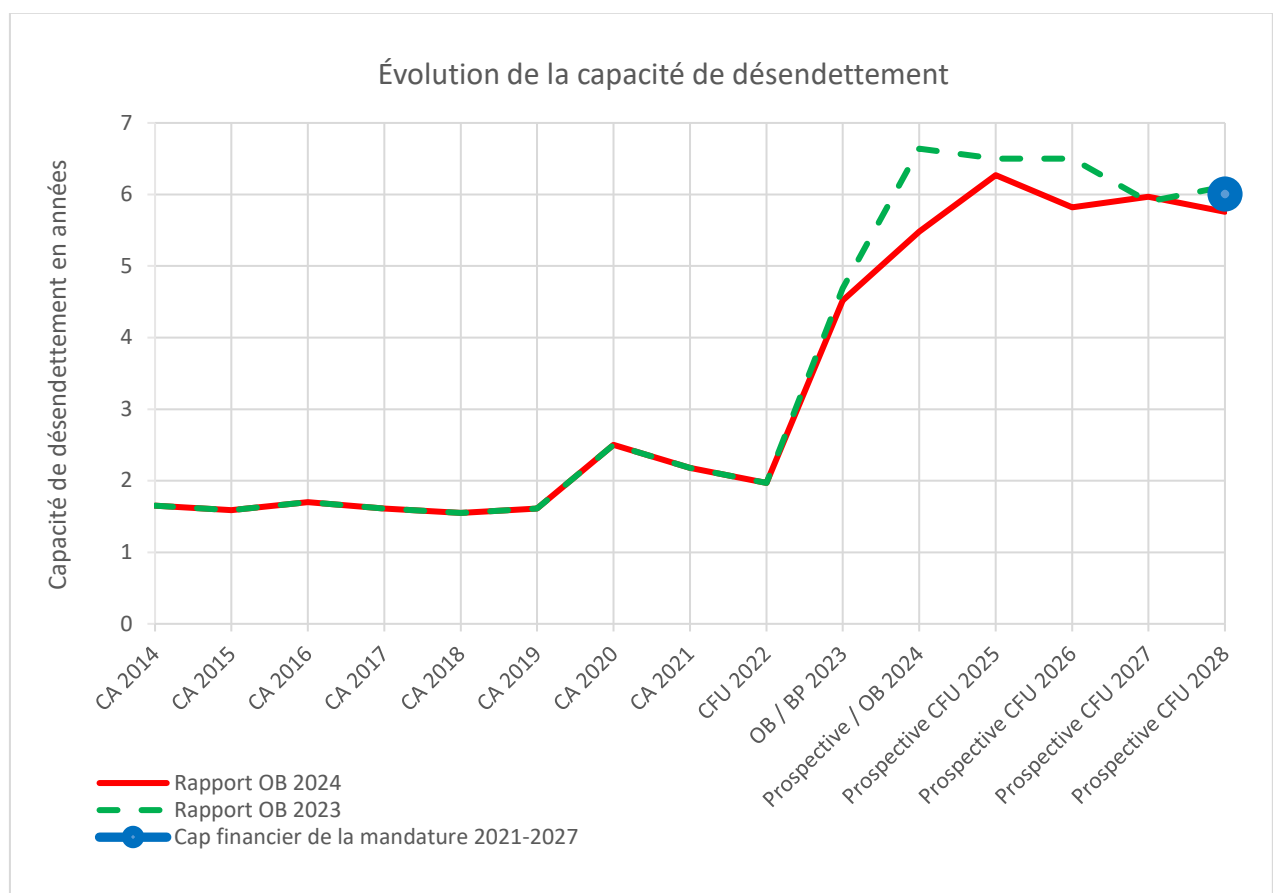


¹⁷ Ces ressources consistent en financement disponible + résultat des exercices précédents

En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute égale en moyenne à 252 M€ par an, il est prévu une diminution tendancielle des dépenses de fonctionnement et d'investissement, respectivement de - 0,43 % et de - 10,70 % en moyenne annuelle dans un contexte inflationniste.

L'épargne brute, qui permet d'apprécier la santé financière de la collectivité, constitue la ressource interne dont la Région dispose pour financer ses investissements et/ou rembourser la dette existante. Compte tenu de la situation économique actuelle et de la persistance des surcoûts énergétiques, la collectivité devrait dégager une épargne brute de seulement 227 M€ en 2024, contre un objectif moyen annuel de 246 M€ (cap financier de la Région Normandie).

En conséquence, la capacité de désendettement de la collectivité, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dettes dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, va poursuivre sa dégradation mais ne dépasserait le maximum de 6 années que la collectivité s'est fixé comme objectif pour 2028.



Les observations du CESER sur les politiques publiques

Objectif stratégique n°1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Mission 1 – Soutenir les capacités d’investissement et de développement des entreprises par des outils innovants

Comme il a déjà pu l’exprimer à plusieurs reprises, le CESER souligne favorablement la stratégie de « fonds de fonds » de la Région, permettant une agilité dans le soutien aux entreprises en fonction des besoins en capital des entreprises. Toutefois, il encourage la Région à adapter ces instruments pour l’étendre aux entreprises de l’économie sociale et solidaire, notamment en ce qui concerne l’apport en fonds propres au sein d’entreprises sous forme coopérative (potentiellement via la souscription de titre participatif).

Mission 2 - Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l’international

Le CESER souligne favorablement le renforcement du volet préventif du dispositif Anticipation Redressement Mutations Economiques (ARME), notamment au regard du contexte économique et de l’augmentation des défaillances d’entreprises depuis la fin des aides liées à la crise sanitaire. Toutefois, il suggère à la Région d’étendre ces outils de surveillance des faiblesses économiques aux entreprises en voie d’être transmises, plus sujettes à des difficultés, et donc susceptibles de solliciter les outils du dispositif ARME dans un futur proche.

Concernant le Fonds de Transition Juste, le CESER restera attentif aux montants accordés aux entreprises sélectionnées. En effet, le faible nombre de projets soutenus et le montant très important d’aides accordées imposent un suivi renforcé des porteurs de projet. Le CESER propose une meilleure communication des conditions de recours à ce fond afin d’élargir le nombre de bénéficiaires potentiels.

En ce qui concerne la monnaie locale normande, le RolloN, le CESER suivra la démarche d’évaluation entreprise par la Région pour déterminer du futur de la politique régionale dans ce domaine. Il convient de rappeler que le CESER a exprimé à plusieurs reprises ses réserves quant au portage de la monnaie locale par les acteurs régionaux. Il s’interroge également sur les montants alloués à cette politique sur plusieurs exercices, notamment lorsque celle-ci semble être en voie de réduction significative. Le CESER ajoute qu’une telle politique ne peut s’imposer mais doit résulter d’une appropriation par les acteurs locaux. Dans le cas contraire, il existe un risque de désintérêt par les utilisateurs potentiels, voire même de nuire aux monnaies locales existantes à une échelle plus restreinte.

Enfin, le CESER félicite la Région pour les actions entreprises en matière de cybersécurité. Il l’appelle à continuer ses actions, notamment par l’intégration de ces problématiques à l’ensemble des formations, qu’elles soient initiales et continues afin de diffuser une réelle culture du risque « cyber » qui influera durablement sur les usages personnels et professionnels.

Accompagner la transformation numérique : Le CESER souligne la nécessité d’une meilleure visibilité de l’écosystème normand du numérique au regard du nombre important d’acteurs, d’organismes ou de

dispositifs, ces derniers émanant de la Région ou de l'Etat. La volonté de la Région d'aller vers une véritable stratégie de la donnée en 2024 est à saluer. La société civile se tient prête à être entendue en la matière.

Le CESER souhaiterait avoir connaissance de la mesure de l'impact environnemental du Data 1^{ère} génération et de la mesure prévisionnelle de ce même impact pour le Data 2^{ème} génération.

Mission 3 : Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

Le CESER alerte la Région sur le processus de sélection des dossiers de financement de thèses. Malgré la double expertise des dossiers demandée par la Région, il semblerait que cette phase ne s'opère pas en toute transparence d'un point de vue des établissements et tout au moins sans informations claires des processus de sélection.

Mission 4 – Oser une agriculture, une pêche, une aquaculture performantes et valoriser les produits

Le CESER constate que les différentes politiques régionales contenues dans cette mission (agriculture, pêche, aquaculture, filière équine, forêt-bois) sont issues de la mise en œuvre de divers plans régionaux sur lesquels le CESER s'est déjà exprimé. Par conséquent, il continuera à surveiller attentivement la gestion des différents dispositifs, en particulier en ce qui concerne les points qu'il avait déjà soulevés.

A propos de la volonté régionale de structurer une filière chanvre en Normandie, le CESER a considéré, dans son rapport relatif au lin normand, que les usages techniques du chanvre et du lin doivent être complémentaires plutôt que concurrentiels, le chanvre technique se révélant plus approprié pour l'isolation thermique des bâtiments, tandis que le lin profite d'une image de marque à forte valeur ajoutée (dans ses applications techniques et textiles) qu'il convient de conserver. Le CESER réitère cette recommandation.

Mission 5 : Faire de la Normandie la Région de toutes les énergies

Le CESER rappelle son soutien au développement de l'agrivoltaïsme. En effet, il s'agit de pratiques permettant de maintenir la production agricole tout en permettant une production d'énergie complémentaire. Il note que, si l'agrivoltaïsme doit nécessairement être finement encadré, rien ne s'oppose à une mise en œuvre de telles pratiques.

Objectif stratégique n° 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Mission 1 - Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Le CESER note positivement la poursuite des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique et de la dernière année du Plan Normand des Lycées. Ainsi, sont prévues les opérations de rénovation énergétique à finaliser sur l'année 2024, la poursuite de l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments, l'achat de véhicules propres pour les lycées et le déploiement de simulateurs pédagogiques dans les formations.

Le CESER remarque également, au regard du contexte économique, l'effort budgétaire supplémentaire proposé pour financer les surcoûts d'achat de l'énergie par les lycées.

Mission 2 - Réussir la relation orientation – formation – emploi

Le CESER observe la mise en place du Projet 3NC « Nouveau Nucléaire - Nouvelles Compétences ». La France a choisi d'investir massivement, via le Plan France 2030, dans les compétences d'avenir et les métiers nouveaux, favorisant ainsi l'émergence d'une filière nucléaire innovante participant à la décarbonation industrielle de nos territoires et a lancé dans cet objectif un appel à manifestation d'intérêts « Compétences et Métiers d'avenir (AMI) ». En réponse, la Région structure pour 2024 l'offre de formation autour des projets industriels du nucléaire prévus sur son territoire, en association avec le Campus d'excellence des énergies normand (CEINE), le Rectorat, des industriels et des établissements de formation. Ce projet permettra de soutenir financièrement en région des investissements dédiés à la formation à hauteur de 60 M€ sur une période de cinq ans.

Dans un contexte de réformes sociales menées par l'Etat - projet de loi sur le plein emploi, réforme des lycées professionnels-, une nouvelle méthodologie pour faire de la prospective un levier d'animation de la politique emploi-formation verra le jour, via l'élaboration d'un nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2023-2028. Elle s'appuiera sur une dimension participative passant par le dialogue avec les partenaires, les branches professionnelles, les OPCO¹⁸, une dimension d'animation emploi-formation des treize territoires, et une stratégie prospective de la donnée sectorielle et territorialisée au moyen du Carif-Oref dont le financement est de nouveau inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers poursuivra son activité sur l'ensemble du territoire en développant notamment l'attractivité des métiers et des formations du secteur de l'énergie, particulièrement du nucléaire dans la perspective du chantier EPR de Penly. Concernant l'Agence, le CESER réaffirme la volonté d'oeuvrer à instituer une gouvernance associant les partenaires sociaux et à produire un rapport d'activités financier.

Mission 3 : Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence

Le CESER s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir, d'ici la fin de l'année, trois nouvelles écoles de production en complément des huit écoles déjà présentes en 2023, au regard du coût important par élève et du nombre peu élevé de jeunes concernés, d'autant plus que leurs ouvertures sont concomitantes à la démarche d'évaluation engagée sur ce dispositif. Sur ce point, les besoins de formation sur ce public jeune semblent avérés. L'optimisation des modalités de financement en mobilisant davantage le Fonds Social Européen est par ailleurs recherchée par la Région.

Le CESER apprécie l'outillage de la politique régionale de l'apprentissage passant par la finalisation de l'entrepôt de données. Celui-ci permettra de consolider et analyser les données de formation disponibles dans un contexte de fortes évolutions des effectifs d'apprentis (+88% entre 2019 et 2023) liés aux Niveaux de Prise en Charge (NPEC) des contrats d'apprentissage.

Mission 4 : Renforcer l'enseignement supérieur

La signature d'un accord de partenariat entre la Région et la ComUE¹⁹ n'est pas encore à l'ordre du jour, l'assurance d'un véritable soutien des établissements d'enseignement supérieur à la ComUE étant toujours en attente. Le CESER, comme il a pu le faire dans son dernier rapport sur le rayonnement de la recherche

¹⁸ OPCO : Opérateurs de COmpétences

¹⁹ ComuE : Communauté d'universités et d'Établissements

et de l'innovation normande, insiste sur la nécessité de disposer d'une entité coordinatrice, véritable fil conducteur pour l'enseignement supérieur et la recherche normands.

Si la politique d'implantation de nouveaux établissements peut permettre à l'enseignement supérieur - recherche normand de répondre aux besoins du territoire, le CESER met en garde contre le développement et l'accompagnement par la Région d'établissements d'enseignement privé, notamment ceux qui ne relèvent pas de l'intérêt général et dont l'implantation ne s'est pas faite en concertation avec les établissements publics déjà présents sur le territoire, le risque étant de priver ces derniers de public voire de professionnels encadrants.

Mission 5 : Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

L'année 2024 marque la fin du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2023. À l'heure du débat sur les orientations budgétaires 2024, la Région ne possède pas d'éléments suffisants de la part de l'Etat pour élaborer un budget reposant sur d'autres moyens que ceux propres à la Région. Cette incertitude met l'ensemble de l'appareil de formation dans une situation de précarité économique, qui va dégrader la réponse aux enjeux de formation, mais aussi impacter de nombreux emplois dans le secteur de la formation. L'offre de formation régionale sera construite autour de trois piliers : la remobilisation des publics éloignés de l'emploi à l'aide de formations dites « préparatoires » et de construction de projet, la mise à disposition d'une offre de formation qualifiante et certifiante calibrée selon les besoins de territoires tout en répondant à l'urgence écologique et l'accompagnement des stagiaires.

Dans ce contexte, le CESER alerte sur le caractère essentiel d'instaurer un accompagnement par la Région des structures de formation afin qu'elles ne s'effondrent pas.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur les suites concrètes de l'arrêté du 3 juillet 2023 relatif à la dispense d'enseignement de la première année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier pour les aides-soignants. Il s'agit en effet d'un dossier sensible qui fait l'objet d'un recours contentieux. Il convient d'obtenir des éclaircissements sur sa mise en œuvre, sur la communication qui en est faite auprès des personnes potentiellement intéressées et sur le nombre de ces dernières.

Mission 6 : Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement

Le CESER salue la création par la Région d'une page d'information en ligne qui recense l'ensemble des aides en direction des jeunes. Cette démarche a pour principal objectif de lutter contre le non-recours dont on connaît bien l'ampleur, pour l'avoir étudié dans le cadre de nos travaux consacrés aux 18-24 ans.

Objectif stratégique n°3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

En matière de transport, le volet mobilités 2023-2027 du CPER²⁰ est en cours de négociation. Dans ce cadre, le CESER salue le soutien apporté par la Région au projet de réalisation des deux tronçons prioritaires de la LNPN²¹ (Paris-Mantes et Rouen-Barentin avec la nouvelle gare de Rouen Saint-Sever). Le CESER, qui a déjà régulièrement appelé de ses vœux la mise en œuvre de SEM (Services express métropolitains) observe également avec intérêt les démarches menées par la Région dans ce sens, avec le projet de SEM rouennais (lié à la construction de la nouvelle gare de Rouen) ainsi que le projet caennais.

²⁰ CPER : Contrat de Plan État-Région

²¹ LNPN : Ligne Nouvelle Paaris-Normandie

S'agissant des Lignes de desserte fine du territoire (LDFT), le CESER observe positivement le renforcement des circulations annoncé sur les axes ferroviaires Caen-Rouen et Paris-Granville. En revanche, il regrette le manque d'éléments en matière de réouverture de lignes, hormis l'axe Rouen-Louviers.

En termes de fret, le CESER note positivement la future mise en œuvre du ferroutage entre Cherbourg et Bayonne, la mise à gabarit fret des tunnels entre Serquigny et Oissel pour favoriser le transport ferroviaire de marchandises (en particulier de céréales) sur l'axe Rouen – Le Mans – Tours. Il rappelle par ailleurs sa proposition en faveur de l'électrification des lignes les plus fréquentées, dont la section Elbeuf-Serquigny²².

En matière de tarification ferroviaire, le CESER souligne le besoin de simplification et de lisibilité, la complexité actuelle apparaissant comme un frein au développement de l'usage du train. Il réaffirme son attachement à la présence humaine dans les gares et les trains. Sur ce point, il ne peut manquer d'exprimer à nouveau son inquiétude par rapport à la suppression récente d'un poste d'agent d'escale en gare de Lison, constituant pourtant une gare dont la fréquentation a été supérieure à 220 000 voyageurs en 2022, et permettant la correspondance entre la ligne Paris-Cherbourg et les villes de Saint-Lô et Granville, ainsi que l'accès vers la Bretagne. La suppression de ce poste ne permet plus l'accompagnement des personnes à mobilité réduite via le service d'assistance PMR jusqu'alors proposé gratuitement. Alors que de nombreux guichets ont fermé et que la présence humaine dans les gares et les trains a été réduite au cours des dernières années, le CESER, attaché à un service public de qualité, prend cependant acte de la volonté indiquée par la Région de mettre fin à ces mouvements de retrait de personnel, notamment dans l'attente de la présentation du futur « Plan Gares ».

Au sujet du ferroviaire, la convention Région-SNCF 2020-2029 est remplacée par une nouvelle convention sur la période 2024-2033. Cette dernière doit permettre un meilleur équilibre financier pour la collectivité, et permet également d'ouvrir plus rapidement à la concurrence et d'échelonner les appels d'offre. A ce sujet, le CESER exprime à nouveau ses inquiétudes face à la perspective d'ouverture à la concurrence en termes d'organisation et de qualité de service (organisation des correspondances, gestion des situations dégradées, intermodalité, commercialisation et billettique, devenir des lignes les moins rentables...). Cette ouverture à la concurrence interroge également quant aux risques de dégradation des conditions sociales et de travail des salariés transférés vers un nouvel opérateur.

Par ailleurs, le CESER observe favorablement le fait que le volet mobilités du CPER intégrera désormais un volet dédié à l'accompagnement du développement des pistes cyclables. Il note par ailleurs l'importance de développer l'accueil et le stationnement sécurisé aux abords des gares, condition du développement de l'intermodalité vélo-train.

²² Cf. *Note sur les priorités régionales en matière de transport ferroviaire*, mai 2023. [CESER Note transport ferroviaire.pdf \(normandie.fr\)](#)

Objectif stratégique n°4 - Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Le CESER observe la continuité des politiques régionales, à travers la poursuite de nombreuses actions déjà engagées en matière d'aménagement du territoire et d'environnement : nouvelle génération des contrats de territoires, entrée en phase opérationnelle du programme Feder 2021-2027, convention EPFN²³-Région sur le traitement et la requalification des friches, plan d'actions GIEC Normand, animation de la Stratégie régionale pour la biodiversité, etc.

Le CESER souligne la création d'un fonds participatif « Normandie en Transition », dispositif issu de la SNATE (Stratégie normande d'accompagnement de la transition écologique), destiné à répondre à des problématiques de financement pour permettre la réalisation de projets portés par des collectivités ou des associations en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Le CESER observe avec intérêt la participation régionale au programme européen RESIST²⁴, visant à promouvoir et valoriser le recours aux SafN (solutions d'adaptation fondées sur la nature), dont il a également souligné l'intérêt dans plusieurs de ses travaux. Ce projet a vocation à soutenir l'action de quelques collectivités normandes où des expérimentations pourraient être déployées. Ces dernières mériteraient néanmoins de se développer plus largement, tant les SafN peuvent s'avérer bénéfiques à différents titres (biodiversité, eau et gestion des risques d'inondation, climat, etc.).

Objectif stratégique n°5 - Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

Mission 1 – Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence

Le CESER attire l'attention de la Région sur l'anticipation des événements liés aux changements climatiques, et notamment les risques de submersion qui, bien qu'ils s'inscrivent dans un terme long, doivent faire l'objet de stratégies d'adaptation largement anticipées au regard des coûts induits et de l'ampleur du sujet le long des côtes normandes et aux abords des cours d'eau.

En ce qui concerne la question de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur touristique en particulier, le CESER rappelle qu'une telle pénurie peut être attribuée en partie au manque de logements pour les travailleurs saisonniers. A cet égard, le CESER encourage vivement la Région à envisager diverses solutions pour faire face à cette problématique, comme par exemple la possibilité de mettre à disposition les internats des lycées normands pendant la période estivale.

Mission 2 - Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand

Le CESER ne saisit pas clairement la nature du projet envisagé entre l'opéra de Rouen Normandie et l'orchestre régional de Normandie (ORN). Celui-ci est présenté comme un projet de « rapprochement » des deux formations musicales, appelé à maintenir une activité sur les deux sites actuels (soit Rouen et l'agglomération caennaise) et à poursuivre ses missions sur les territoires. Toutefois, dans la mesure où il est annoncé qu'il donnera lieu à une structure unique, il semble plutôt relever d'un projet de fusion. En tout état de cause, le CESER appelle à ce que le projet de diffusion de l'ORN qui se diffuse « à géométrie variable » sur les territoires normands – notamment ruraux – puisse pleinement se poursuivre. Les travaux qui viennent d'être conduits sur les évolutions des pratiques culturelles des Normands depuis la crise sanitaire pointent en effet, plus clairement que jamais, le besoin de proximité, de convivialité et de projets construits en fonction de la spécificité des territoires et de leurs habitants.

²³ EPFN : Etablissement Public Foncier Normand

²⁴ RESIST : Regions for climate change RESilience through innovation, Science and Technology

Le CESER salue le souhait de favoriser et de développer les groupements d'employeurs et appelle à ce qu'une communication soit diffusée le plus largement possible auprès de l'ensemble des structures culturelles, notamment auprès des plus petites qui ont le plus besoin d'être accompagnées.

Le CESER salue les nouvelles mesures décidées par la Région en matière de patrimoine ; la collectivité ne viendra plus seulement en complément des aides de l'Etat et compte faire prévaloir la nature du projet sur des critères d'ordre juridique ou de classement. Le CESER insiste néanmoins, dans ce cadre, sur la nécessité de faire appel à des experts indépendants pour composer le comité de sélection *ad hoc*.

Mission 3 – Favoriser la pratique sportive et encourager la performance

En ce qui concerne les actions de sensibilisation aux pratiques sportives, le CESER regrette le faible nombre de jeunes (250) concernés.

Il souhaiterait, au-delà, que cette offre puisse profiter plus largement à d'autres publics, dont les seniors.

Mission 4 - Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie

Si la nécessité d'accompagner les porteurs de projets normands dans leurs réponses à des programmes européens apparaît indéniable au regard de la technicité à avoir, le recours et l'appui d'un cabinet de conseil pour le montage et le dépôt de leur demande de subvention ne peut être la seule réponse. Le recours à une entité interne à la Région et l'utilisation de structures, comme la Direction Europe de l'Université de Caen, devraient être privilégiés.

Les observations du CESER sur l'état d'avancement des contractualisations auxquelles participe la Région

Les fonds européens

❖ Une bascule progressive d'une période de programmation à une autre

La Région assure actuellement la gestion concomitante de deux programmations :

- **2014-2020** (2014-2022 pour le Feader) pour un montant total de **1 019 M€**, qui sera clôturée mi-2024 (début 2025 pour le Feader)
- **2021-2027** (2023-2027 pour le Feader) pour un montant total de **804 M€**, qui n'a démarré que fin 2022 après l'approbation tardive de la Commission européenne. Les premiers objectifs de consommation, sous la férule du « cadre de performance », sont fixés pour fin 2024.

Pour mémoire, **le Feader est le seul fonds européen dont les crédits ne transitent pas par la Région**. La réglementation en vigueur impose que les fonds Feader soient comptabilisés par l'ASP²⁵ en tant qu'organisme payeur.

L'état d'avancement des différentes programmations est synthétisé ci-dessous par le CESER dans différents tableaux. Le CESER souhaiterait que des tableaux de ce type figurent dans le rapport d'orientations budgétaires et soient actualisés chaque année par la Région.

²⁵ ASP : Agence de Services et de Paiements

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEDER/FSE/IEJ 2014-2020

Montant total de la maquette (y compris REACT EU) : 636,4M€

Axes ⁽¹⁾	Enveloppe (M€)	Taux de programmation Au 30/09/2023	Taux de paiement Au 30/09/2023
Calvados, Manche, Orne			
Axe 1 (FEDER)	72,6M€	115 %	65 %
Axe 2 (FEDER)	29,1M€	99 %	81 %
Axe 3 (FEDER)	77M€	108 %	81 %
Axe 4 (FSE)	38,3M€	108 %	90 %
Axes 5 et 6	8M€	82 %	
Axe 7 (FSE)	1,8M€	37 %	37 %
Axe 8	113,8M€	119 %	40 %
Axe 9	1,9M€	100 %	40 %
Total	342,6M€		
Eure et Seine-Maritime			
Axe 1 (FEDER)	116M€	107 %	71 %
Axe 2 (FEDER)	53,4M€	104 %	75 %
Axe 3 (FEDER)	11,3M€	99 %	80 %
Axe 4 (FEDER)	35,2M€	107 %	70 %
Axe 5 (FSE/IEJ)	24,3M€	128 %	46 %
Axe 6 (FSE)	41,4M€	109 %	99 %
Axe 9 (FSE)	2,7M€		
Assistance technique	9,5M€		
Total	293,8M€		

(1) **Calvados, Manche, Orne**

Axe 1 : Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional

Axe 2 : Développer l'offre numérique sur le territoire

Axe 3 : Faire de la Basse-Normandie une écorégion attractive

Axes 5 et 6 : Assistance technique Feder-FSE

Axe 4 : Faire accéder à la formation des personnes dont l'accès à l'emploi est rendu difficile par un déficit de qualification professionnelle

Axe 7 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Axe 8 : REACT EU (Feder)

Axe 9 : Assistance technique REACT EU

Eure, Seine-Maritime

Axe 1 : Favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique

Axe 2 : Soutenir la transition énergétique haut-normande

Etat d'avancement de la programmation des fonds FEDER/FSE + /FTJ 2021-2027

Priorités ⁽¹⁾	Enveloppe	Taux de programmation Au 30/09/2023	Taux de paiement
Priorité 1	155,4 M€	19 %	%
Priorité 2	123,0 M€	2 %	%
Priorité 3	12,9 M€	2 %	%
Priorité 4	48,9 M€	0 %	%
Priorité 5	47,8 M€	0 %	%
Priorité 6	85,1 M€	0 %	%
Priorité 7	102,6 M€	0 %	%
Assistance technique	21,1 M€	%	%
Total	596,7 M€		

- (1) *Priorité 1 : Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente*
Priorité 2 : Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique
Priorité 3 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable
Priorité 4 : Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire
Priorité 5 : Répondre aux besoins de développement des territoires en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs
Priorité 6 : Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population
Priorité 7 : FTJ (Fonds pour une Transition Juste)

❖ Feader

Feader 2014-2020 et 2021-2022 (transition)

Maquette de **627,7 M€** dont :

- 483,9M€ pour le Calvados, la Manche et l'Orne,
- 143,8 M€ pour l'Eure et la Seine-Maritime

6 priorités :

- Priorité 1 transversale : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales
- Priorité 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts
- Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux (ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture)
- Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie
- Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂

- Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales (dont programme LEADER²⁶)

Paiements réalisés au 9 juillet 2023 :

- 78% pour la Calvados, la Manche et l'Orne
- 70 % pour l'Eure et la Seine-Maritime

Feader 2023-2027

Maquette de 202,6 M€, déclinée en quatorze fiches d'intervention.

La mise en opérationnalité de l'ensemble des dispositifs (jusqu'à la mise en paiement) sous une nouvelle plateforme numérique (le portail des aides de la Région) est prévue pour mi-2024.

❖ Feamp

FEAMP 2014-2020

Maquette de 28,4 M€, dont 81 % payés au 26 juin 2023

FEAMPA 2021-2027

Maquette de 26 M€, dont 14,4 % programmés au 30 juin 2023

Contrats de plan pour la Normandie et contrats de plan interrégionaux pour la Vallée de la Seine

Contrats de plan pour la Normandie

Contrat de plan 2015-2020

Le contrat de plan 2015-2020 a été signé entre l'État et les Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie. Le montant contractualisé pour la Région Normandie est de **584,19 M€**.

À **fin 2022**, le taux d'engagement était de 99 % et le **taux de mandatement de 63 %**.

Contrat de plan 2021-2027

Le contrat de plan 2021-2027 entre l'État et la Région Normandie n'a pas encore été signé.

Les discussions avaient été engagées fin 2019. Un protocole d'accord, sur lequel le CESER a rendu un avis, a été signé entre l'État et la Région fin 2022. Le projet de contrat de plan, sur lequel le CESER a également émis un avis, a été présenté au conseil régional en juin 2023. La phase de consultation au public et d'avis de l'autorité environnementale sont actuellement en cours. Par ailleurs, le volet relatif aux infrastructures de transport est actuellement en discussion et fera l'objet d'un avenant spécifique.

Ce contrat se décline en cinq volets thématiques répartis comme suit :

²⁶ Leader : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Volet et thématique	Crédits État et Organismes de recherche	Crédits État Plan de Relance	Crédits Région	Autres financeurs
1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation	74 873 000 €	29 665 000 €	79 873 000 €	89 837 000 €
2 - Infrastructures, mobilités douces et transport collectif	157 700 000 €	3 200 000 €	234 011 241 €	
3 - Transition écologique et énergétique	130 921 000 €	113 459 747 €	53 700 000 €	
4 - Attractivité et cohésion des territoires	133 964 915 €	90 316 255 €	57 314 898 €	23 161 477 €
5 - Santé	258 300 000 €		203 300 000 €	
Total hors – 5 - Santé	497 458 915 €	236 641 002 €	424 899 139 €	112 998 477 €

Contrats de plan interrégionaux pour la vallée de la Seine

Les contrats de plan interrégionaux pour la vallée de la Seine sont signés entre l'État, la Région Normandie

Contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2015-2022

Le contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2015-2022 a été signé entre l'État et les Régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Île-de-France. Le montant contractualisé pour la Région Normandie est de **264,43 M€**.

À **fin 2022**, le taux d'engagement était de 87 % et le **taux de mandatement de 75 %**.

Contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2023-2027

Le contrat de plan interrégional pour la vallée de la Seine 2023-2027 est à signer entre l'État et les Régions Normandie et Île de France.

En 2022, le Schéma stratégique relatif au développement de la vallée de la Seine a été actualisé. En juillet 2023, le mandat de négociation du Préfet Sanjuan sur le volet mobilités a été transmis aux Régions. Le mandat portant sur les autres axes du contrat datant de 2021 n'a pas été actualisé. Les discussions portant sur un nouveau contrat de plan interrégional devraient aboutir au premier semestre 2024.

Conclusion générale du CESER sur le rapport d'orientations budgétaires 2024 de la Région Normandie

La crise sanitaire de la Covid-19 s'étant refermée, la Région envisage pour 2024 un budget classique, de mi-mandat, qui poursuit l'application de ses orientations politiques initiales. Le contexte inflationniste et géostratégique va augmenter le coût des matières premières et de l'énergie, et donc entraîner des dépenses d'investissement supplémentaires pour la Région. L'urgence écologique (dérèglement climatique et érosion de la biodiversité), à nouveau ressentie de près en cette année 2023, trouve peu de traductions dans ces orientations budgétaires 2024, face à la hauteur des enjeux.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur les recettes qui reposent partiellement ou totalement sur l'usage de sources d'énergie émettrices de gaz à effet de serre. Or la fin du recours à ces sources d'énergie est programmée. La problématique de création de nouvelles recettes pour les Régions, cohérentes avec les objectifs politiques de l'État, se pose.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.

Déclarations des groupes

Déclaration d'Anne PINEL

Au titre de l'Union syndicale Solidaires Normandie

L'Union syndicale Solidaires Normandie déplore le nombre très insuffisant de micro-lycées : seulement deux pour toute la Normandie, un à Caen et un à Évreux, même pas un par département.

Ces structures gérées par l'Éducation nationale au sein de lycées généraux et technologiques et qui intègrent chacune entre 40 et 45 élèves sur les trois niveaux (seconde, première, terminale) permettent la réinsertion de jeunes décrocheurs scolaires. Dans ces sections à petits effectifs la pédagogie se veut originale avec des cours le matin et des activités parascolaires l'après-midi. Chaque jeune bénéficie d'un suivi individualisé, à la fois, selon les nécessités, de remédiation scolaire, d'accompagnement social et/ou psychologique. Le but poursuivi est que le raccrochage débouche sur une réinsertion en circuit classique en terminale et que le jeune réussisse à l'examen du baccalauréat général ou technologique, éventuellement professionnel. Certains poursuivent même des études postbac.

On voit bien que l'institution scolaire est volontairement ambitieuse en cherchant à ce que ces jeunes décrocheurs poussent leurs études le plus loin possible.

Pour autant, l'Éducation nationale retient son effort en ne créant que deux micro-lycées pour toute l'Académie de Normandie.

Évidemment nous considérons que la meilleure manière de lutter contre le décrochage scolaire est de l'empêcher en amont. Toutefois nous n'avons pas remarqué de progrès significatifs dans ce domaine.

Cette carence dans le nombre de micro-lycées normands laisse la place à la création d'écoles de production, des écoles privées qui ne forment pas les jeunes décrocheurs au-delà d'un CAP. On peut craindre que certains décrocheurs qui auraient le niveau pour suivre en lycée ne se tournent vers des écoles de production essentiellement pour des raisons d'éloignement géographique.

Nous nous étonnons que la Région, qui a lancé une évaluation des huit écoles de production de Normandie, s'engage avant même la conclusion de cette évaluation, à financer trois nouvelles écoles de production en 2023.

L'Union syndicale Solidaires Normandie votera pour le projet d'avis du CESER sur les OB 2024.

Déclaration de Mathias DUBOURGUAIS

Au titre du groupe CGT NORMANDIE

Monsieur le Président, Cher.es Collègues,

Alors que le groupe CGT votera favorablement l'avis du CESER portant sur les orientations budgétaires 2024, il nous paraît important de soumettre à cette assemblée quelques remarques :

Concernant les missions 1 et 5 de l'objectif stratégique 2, nous regretterons une fois encore que la formation initiale et professionnelle ne soient envisagées que sous l'angle de la réponse aux besoins économiques du territoire.

Quid du choix des individus qui se trouveraient alors poussés à ne se former que sur l'un des métiers en tension dans leur zone de résidence ?

Imagine-t-on un territoire où les formations proposées aux jeunes et aux privés d'emploi seraient des formations d'agent d'entretien, de commis de cuisine, de serveurs de restaurant, d'aides à domicile ou de manutentionnaires puisque ces métiers connaissent un déficit de main d'œuvre ?

Nous nous interrogeons également sur la structuration de l'offre de formation de la Région en matière de remobilisation des publics éloignés de l'emploi dans un contexte de mise en œuvre de France Travail.

Par ailleurs, **sur la mission 4 de l'objectif stratégique 2**, la CGT reste dubitative quant à l'annonce faite par la Région sur l'accueil de nouveaux établissements d'enseignement supérieur en Normandie. Lors des travaux du Sénat sur l'essor de l'enseignement supérieur privé, le 11 octobre 2023, le constat de l'appauvrissement de l'université a été noté à l'occasion des débats. Il faudra, rapidement, prendre toute la mesure de ce phénomène en Normandie.

Concernant **l'objectif stratégique 3** sur les transports, la Région présente un certain nombre de points sur lesquels il nous paraît important de revenir.

Même si nous devons reconnaître un nouvel effort d'investissement pour la période 2024/2028, la qualité de service et l'amélioration de l'information voyageurs s'effacent totalement derrière la politique régionale de maîtrise des coûts. Conséquence directe : la suppression des agents d'escale comme en gare de Lison et la fermeture de guichets les ont mis à mal. Alors oui, le confort des trains et leur ponctualité se sont améliorés. Mais les usagers sont désormais seuls devant des écrans d'affichage ou des distributeurs de billets qui, hélas, ne peuvent répondre à leurs questions.

Par ailleurs, nous ne pouvons-nous empêcher de pointer la future convention portant sur le ferroviaire en Normandie, qui sera proposée lors de la prochaine plénière du Conseil Régional. L'ouverture à la concurrence en est le but assumé ; en commençant par l'élargissement du périmètre de l'appel d'offre sur l'étoile de Caen, en y ajoutant Caen-Cherbourg et Caen-Saint-Lô. Nous sommes satisfaits de l'avis du CESER sur ce sujet.

Enfin, nous ne pouvons conclure cette partie « transport Normands » sans parler des tarifs des bus Nomad qui ont explosé sur certaines lignes. En outre, la CGT dénonce la dégradation du service rendu aux usagers du réseau NOMAD CAR qui connaissent des lignes de bus scolaires ou interurbain à l'arrêt en raison d'un déficit de chauffeurs. Nous comptons sur la diligence de la Région pour améliorer cette situation au plus vite.

Pour mémoire, la CGT, avait alerté et dénoncé dans son intervention, lue lors de la précédente plénière du CESER, cette nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des usagers des transports en commun normands.

L'avis du CESER avait d'ailleurs sagement repris cette alerte...

En effet, alors que nous devons changer nos modes de vie et plus particulièrement nos modes de déplacement pour combattre le réchauffement climatique, la Région par sa politique tarifaire va contraindre les usagers de ces bus, à un report d'un autre temps vers la voiture individuelle.

Nous sommes vraiment loin des objectifs de la loi d'orientation des mobilités, qui vise à transformer en profondeur la politique des mobilités, avec comme objectif central de faciliter l'accès à des transports du quotidien plus adaptés, **moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.**

Comme il a été dit en préambule, le groupe CGT votera cet avis.

Déclaration de Nicole GOOSSENS

Au titre de la CFDT

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Mmes et Mrs les conseillers,

La CFDT salue votre demande, Mr le Président, de montrer le soutien de notre assemblée que nous devons témoigner à la communauté éducative. Après avoir souffert si longtemps de manque de considération, aujourd'hui c'est de sécurité dont elle a également besoin.

A propos de ces orientations budgétaires pour 2024, notre intervention va se limiter à un focus sur le rôle du Conseil régional en matière de protection des 240 Lycées normands tant des 3100 agents techniques plus les vacataires que des bâtiments. La CFDT forme le vœu que l'effort budgétaire en hausse de plus de 20 % entre 2018 et 2021 se poursuive notamment à résorber l'emploi précaire et l'accompagnement des équipes des lycées.

En vue de l'adoption d'un schéma directeur immobilier, l'engagement de la Région dans les lycées, qui a permis d'améliorer les conditions d'accueil et d'études des lycéens normands sur l'ensemble des 5 départements devra se maintenir tant sur des opérations de réaménagement et de rénovations thermiques. Mais, sans transformer les lycées en bunkers, les démarches devront aussi intégrer des actions de protection des biens et des personnes.

Par ailleurs, la CFDT rejoint les analyses de l'avis du CESER sur ces orientations budgétaires et nous le voterons favorablement.